Pinaud et autres, tous avaient vu l'animal, qui s'était assez approché pour passer au-dessous du navire.

Son aspect ne rappellerait pas celui d'un Cétacé, et la peau rugueuse paraît couverte plutôt d'écailles que de poils. La tête, dont le détail n'a pu être observé, comparée par les uns à celle d'un Phoque, mais plus allongée, par d'autres à celle d'une Tortue, est supportée par un cou plus étroit; sa grande largeur était de 0 m. 40 à 0 m. 80, suivant les diverses appréciations.

L'animal progressait par ondulations, d'ordinaire dans un plan vertical, plus rarement dans le plan horizontal.

Une chose est nettement indiquée : l'animal fait sortir deux jets d'eau vaporisée par les narines et non par le dessus de la tête.

Ces particularités me paraissent ne pas se rapporter à un Mammifère, groupe dans lequel M. Oudemans est porté, en dernière analyse, à ranger l'animal problématique en question, mais plutôt confirmeraient l'opinion qu'on se trouve en face d'un Reptile, très vraisemblablement Pythonomorphe et plus ou moins voisin du *Mosasaurus,* qui, dans les temps paléontologiques, a réalisé le grand Serpent de mer, comme je l'ai exposé dans mon cours depuis longtemps.

Cette manière de voir n'est pas sans analogie avec celle exprimée par M. Cope dans une restauration faite en 1882 à la fois de l'*Elasmosaurus,* du *Lælops aquilinguis* et du *Mosasaurus.* Ce zoologiste a même muni ce dernier Reptile de larges gastrostèges, organes dont il est peu probable qu'il ait été pourvu, puisqu'ils sont destinés à une locomotion terrestre; suivant mon hypothèse, il s'agirait d'ailleurs d'un Lacertien et non d'un Ophidien.

Characinidés nouveaux de la Casamance,

par M. le Dr Jacques Pellegrin.

Le Dr Macland vient d'adresser au Muséum d'histoire naturelle une petite collection de Poissons de la Guinée portugaise, récoltés dans la Casamance, à la hauteur de Kolibantan, le 3 mars 1904, et dont voici la liste :

Elopidae.	*Elops lacerta* Cuvier et Valenciennes.
Clupeidae. . . .	*Pellonula vorax* Günther.
Characinidae. .	*Sarcodaces odoë* Bloch.
—	*Alestes senegalensis* Steindachner.
—	**Neoborus quadrilineatus** nov. sp.
—	**Nannocharax dimidiatus** nov. sp.
Cyprinidae . . .	*Barbus camptacanthus* Bleeker.
—	*Labeo Selti* Valenciennes.

Parmi ces espèces se trouvent deux formes nouvelles, particulièrement intéressantes, appartenant à la famille des Characinidés et rentrant dans les genres *Neoborus* et *Nannocharax*.

Le genre *Neoborus*, très voisin d'*Ichthyoborus*, fut formé, en 1899, par M. Boulenger. Il ne comprenait jusqu'ici qu'une seule espèce du Congo, le *Neoborus ornatus* Boulenger[1], décrit d'après plusieurs exemplaires de Bikoro (lac Tumba) et de Kutu (lac Léopold II). Cette forme avait d'ailleurs déjà été signalée, non décrite, dès 1886, par M. le professeur Vaillant[2], sous le nom d'*Ichthyoborus tæniatus*, d'après deux exemplaires de Mokaka, provenant de la mission de M. de Brazza. Il est très curieux de voir remonter un représentant du genre *Neoborus* jusque dans la Guinée portugaise.

La deuxième forme nouvelle portera à 7 le nombre des espèces connues du genre *Nannocharax*, fondé en 1867 par M. Günther[3] et qui ne comptait jusqu'ici que les espèces suivantes : *N. brevis* Boulenger, de l'Oubanghi ; *N. fasciatus* Günther, du Gabon et du Haut-Congo; *N. niloticus* Joannis, du Nil; *N. elongatus* Boulenger, du Haut-Congo; *N. tænia* Boulenger, de l'Oubanghi; *N. intermedius* Boulenger, du Sud de Cameroon.

Neoborus quadrilineatus nov. sp.

La hauteur du corps est contenue 5 fois 1/2 dans la longueur, sans la caudale; celle de la tête, 3 fois 1/4. La tête, aplatie au-dessus, est 2 fois 1/2 aussi longue que haute. Le museau, relativement fort, est assez long et un peu pointu; sa longueur dépasse un peu celle de la partie post-oculaire de la tête et, en conséquence, l'œil est un peu plus rapproché de la fente branchiale que de l'extrémité du museau. Le diamètre de l'œil est un peu supérieur à l'espace inter-orbitaire et est contenu 4 fois dans la longueur de la tête. On compte 20 à 21 petites dents de chaque côté, à la mâchoire supérieure, 17 à 18 de chaque côté, à l'inférieure; ces dents, surtout les antérieures, sont comprimées, à pointe principale dirigée en arrière et munies d'une petite pointe secondaire postérieure. En avant existent 2 grandes canines à l'extrémité de la mâchoire supérieure, 3 à l'inférieure. Il n'y a pas de dents internes. Les branchiospines courtes, rudimentaires, sont au nombre d'une dizaine à la partie inférieure du premier arc branchial. Les écailles, à bord fortement cilié, sont au nombre de 90 en ligne longitudinale, de 12/12 en ligne transversale, 8 entre la ligne latérale et la nageoire ventrale. La ligne latérale à tubes droits, non ramifiés, est unique, médiane, complète, et s'étend jusque sur la caudale. La

(1) *Ann. Mus. Congo. Zool.*, I, p. 78, pl. XXIV, fig. 4 (1899).

(2) Exposition de la mission de Brazza au Muséum. *Revue scientifique*, 3 juillet 1886, t. XXXVIII, p. 17.

(3) *Ann. Mag. N. H.* (3), XX, 1867, p. 112.

nageoire dorsale commence presque au-dessus de la base de la ventrale, à égale distance de la narine et de l'origine de la caudale; elle comprend 16 rayons dont 13 branchus, le plus long faisant à peine les 2/3 de la tête. La dorsale adipeuse, petite, est plus rapprochée de la caudale que de la dorsale rayonnée. L'anale basse est composée de 15 rayons, dont le dernier correspond à l'adipeuse. La pectorale, un peu plus courte que la ventrale, mesure les 2/5 de la longueur de la tête. La ventrale est terminée bien avant l'anus. Le pédicule caudal est deux fois environ aussi long que haut. La caudale est nettement fourchue, à lobes légèrement arrondis à l'extrémité.

La partie supérieure du corps est jaune clair, la partie inférieure, blanche; 4 bandes longitudinales parallèles noires courent sur les côtés; la première, très étroite, va de la tête à l'origine de la dorsale; la seconde se termine en arrière de cette nageoire, en rejoignant celle du côté opposé; la troisième dépasse l'adipeuse; la quatrième, beaucoup plus large, s'étend de l'œil à la caudale, où elle se termine par un triangle noir foncé dont le sommet atteint l'extrémité des rayons médians de la nageoire. Deux autres larges barres de même couleur traversent obliquement les 2 lobes de la caudale, qui sont noirs à l'extrémité. Le fond de la caudale est jaune vif. La dorsale est grisâtre, avec la partie supérieure des rayons antérieurs plus foncée; les autres nageoires sont blanchâtres.

D. 16; A. 15; P. 15; V. 11; Ec. 12/90/12.

N° 04-54. Coll. Mus. — Casamance : Dr Macland.

Longueur : 98 + 19 = 117 millimètres.

Cette jolie espèce se distingue nettement de *Neoborus ornatus* Boulenger par son museau plus fort, plus court et plus large, son œil plus grand, sa dorsale commençant moins en arrière, presque au-dessus des ventrales, ses dents moins nombreuses, ses écailles un peu plus grandes et sa coloration très différente.

Nannocharax dimidiatus nov. sp.

La hauteur du corps égale environ la longueur de la tête et est contenue 4 fois 1/3 dans la longueur, sans la caudale. La tête est 1 fois 1/2 aussi longue que haute. Le museau, légèrement courbé, est à peine plus court que l'œil, dont le diamètre, un peu supérieur à l'espace interorbitaire, est contenu à peine 3 fois dans la longueur de la tête. La bouche est petite; les dents sont bicuspides. Les sous-orbitaires recouvrent la joue. L'opercule est nu. Les écailles fortement denticulées sont au nombre de 52 en ligne longitudinale, 7/10 en ligne transversale, 6 entre la ligne latérale et la ventrale. La ligne latérale, à tubes droits, est médiane et complète. La dorsale, composée de 15 rayons dont 12 branchus, commence en avant de la base de la ventrale, un peu plus près de l'extrémité du

museau que de l'origine de la caudale; ses rayons antérieurs sont égaux à la longueur de la tête. La dorsale adipeuse, très petite, est beaucoup plus rapprochée de la racine de la caudale que de la fin de la dorsale rayonnée. L'anale a 11 rayons dont 8 branchus. La pectorale, pointue, fait les 3/4 de la tête et se termine bien avant la ventrale, qui n'atteint pas l'anus. Le pédicule caudal est un peu plus long que haut. La caudale est fourchue.

La coloration générale est grisâtre. Les écailles supérieures ont le bord plus foncé. Une large bande foncée, longitudinale, étendue de la partie supérieure de l'opercule à la caudale, divise le corps en deux parties égales. Un point noir existe en haut de la partie antérieure de la dorsale.

D. 15; A. 11; P. 14; V. 10; Ec. 7/52/10.

N° 04-55. Coll. Mus. — Casamance : Dr Maclaud.

Longueur : 43 + 11 = 54 millimètres.

Ce Poisson se rapproche de N. *tænia*, espèce de l'Oubanghi récemment décrite par M. Boulenger[1]. Elle s'en distingue par son museau un peu plus court, son œil plus grand, sa dorsale un peu plus reculée, ses écailles plus nombreuses transversalement et sa coloration.

Cyprinodontidés nouveaux du Congo et de l'Oubanghi,

par M. le Dr Jacques Pellegrin.

La mission Chari-Lac Tchad, dirigée si habilement par M. Auguste Chevalier, a rapporté de riches matériaux ichtyologiques recueillis avec un zèle infatigable par le Dr Decorse.

Les poissons récoltés dans le Tchad même et surtout à Kousri et à Fort-Archambault sur le Chari, fort nombreux et ne comprenant pas moins de quarante espèces, doivent faire l'objet d'une Note ultérieure[2].

Un accident, d'après les renseignements communiqués par le Dr Decorse, a causé la perte de la presque totalité des pêches effectuées dans le bassin du Congo, principalement à Krebedjé, sur la rivière Tomi, sous-affluent de l'Oubanghi. Seuls quelques spécimens minuscules provenant les uns de Bessou sur l'Oubanghi, les autres de Brazzaville sur le Congo, ont pu échapper; ce sont des Cyprinodontidés appartenant au genre *Haplochilus* et représentant deux espèces nouvelles décrites ici, et un Cichlidé l'*Hemichromis bimaculatus* Gill, extrêmement commun dans toute l'Afrique occidentale.

[1] *Ann. Mus. Congo. Zool.*, II, p. 28, pl. VIII, fig. 3 (1902).

[2] Comme on devait s'y attendre, la faune ichtyologique du lac Tchad et du Chari présente de profondes affinités d'une part avec celle du Nil, d'autre part avec celle du Sénégal et en troisième lieu avec celle du Congo.